

Extrait de délibération

Comité syndical 6 mai 2024 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -quatre le six mai à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Mme TAVERNEAU Danielle a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30 avril 2024
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 19 titulaires, 2 suppléants
Absents, excusés : 12 titulaires, 29 suppléants
Votants : 21

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés	Absents	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais -Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard, FOUILLET Olivier	NOLOT Monique			
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BRESCIA Nathalie, BOUCHER Hervé-Loïc, CUBAUD Olivier, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Eric, CLEMENT Guillaume, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude,	BERGEON Patrice, PARNAUDEAU Guillaume, GILBERT Véronique,		ROY Michel	
Val de Gâtine	BARANGER Johann, CHAUSERAY Francine, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danielle, RIMBEAU Jean-Pierre	ATTOU Yves, BIRE Ludovic, MICOU Corinne, FRADIN Jacques,	BAILLY Christiane, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, OLIVIER Pascal,	AUDEBERT Claude	

Projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine : Validation du budget et du plan de financement (année 5 – 2024)

Vu l'avis d'opportunité favorable émis par le Préfet de Région après consultation du Conseil National de Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, en date du 03 décembre 2019.

Vu la délibération du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine n°2021.518.SP approuvant l'extension du périmètre d'étude initial du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine fixé à 84 communes.

Vu la délibération du PETR du Pays de Gâtine en date du 12 décembre 2022 autorisant le Président à signer la convention de partenariat avec le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine pour l'élaboration de la charte du Parc naturel régional Gâtine poitevine.

Vu la délibération du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine n°2023.501.SP en date du 27 mars 2023 relative à l'approbation de la convention cadre pour l'élaboration du projet de parc naturel régional de Gâtine poitevine.

Vu la délibération du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Gâtine du 02 octobre 2023 adoptant projet de charte initiale du Parc naturel régional de Gâtine poitevine.

Vu la délibération du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine du 11 décembre 2023 adoptant le projet de charte initiale du Parc naturel régional de Gâtine poitevine.

La Convention cadre a pour objet d'établir les modalités de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Pays de Gâtine concernant l'élaboration de la charte pour conduire à la création du Parc naturel régional Gâtine poitevine.

Cette Convention cadre prévue pour une durée de quatre ans (2023-2026) s'accompagne annuellement d'un arrêté relatif à l'attribution d'une subvention de 100 000 € pour la coordination et les missions liées à l'écriture de la Charte.

L'arrêté d'attribution couvre les opérations d'une année du projet de Parc. La cinquième année concernée par la Convention cadre débutera au 1^{er} janvier 2024 sur la base du budget prévisionnel présenté ci-dessous.

Par ailleurs, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité que le Pays de Gâtine puisse participer au déploiement du festival "48 heures Nature" sur son territoire. A cet effet, le Pays de Gâtine mobilisera ses partenaires locaux pour organiser plusieurs événements au titre du festival des « 48 heures Nature ».

Dans cette perspective, une aide régionale de 10 000 € viendra abonder la subvention de 100 000 € prévue dans la Convention cadre.

Budget prévisionnel et plan de financement du 01.01.2024 au 31.12.2024 :

INGENIERIE DU PROJET				
Ingénierie	Missions / temps affecté	Coût (bruts + charges)	Plan de financement	
			Région	Fonds propres
Directeur Pays de Gâtine	Pilotage administratif et financier 0,2 ETP	13 131,60 €	7 878,96 €	5 252,64 €
Coordinatrice projet PNR	Pilotage général et concertation 1 ETP	48 427,00 €	47 763,32 €	663,68 €
Chargée de mission paysage et patrimoine naturel	Pilotage et suivi des thématiques paysages, haies et biodiversité 0,3 ETP	11 916,00 €	5 958,00 €	5 958,00 €
Chargé de mission SIG / informatique	Conception et suivi cartographique et informatique 0,1 ETP	5 599,10 €	3 919,37 €	1 679,73 €
SOUS-TOTAL		79 073,70 €	65 519,65 €	13 554,05 €
ETUDES et PRESTATIONS EXTERIEURES				
Type de prestataire	Thématique d'étude	Coûts prévisionnel	Plan de financement	
			Région	Fonds propres
Bureau d'études	Evaluation environnementale	26 600,00 €	18 620,00 €	7 980,00 €
Bureau d'études	Suivi retours avis	5 000,00 €	3 500,00 €	1 500,00 €
SOUS-TOTAL		31 600,00 €	22 120,00 €	9 480,00 €
AUTRES DEPENSES				
Types de dépenses	Objet	Coûts prévisionnel	Plan de financement	
			Région	Fonds propres
Fournitures, réceptions, déplacements	Grand Conseil, Conseil scientifique, Visites rapporteurs	9 000,00 €	6 300,00 €	2 700,00 €
Communication et concertation Grand public	Evènements, Impressions, Doc Synthétique Grand public	8 000,00 €	6 060,35 €	1 939,65 €
Organisation "48 heures Nature"	Evènements et prestations	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
SOUS-TOTAL		27 000,00 €	22 360,35 €	4 639,65 €
TOTAL GENERAL		2024	Région	Fonds propres
		137 673,70 €	110 000,00 €	27 673,70 €
			80%	20%

Le Comité Syndical :

- valide le budget et le plan de financement présentés ci-dessus
- autorise le Président à signer les documents relatifs à ce dossier et permettant de solliciter les subventions liées à ce projet
- autorise le Président à engager les dépenses liées à la réalisation de ce projet

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD

Certifiée exécutoire par transmission et publication